

Marche chronométrée et Courses à pied 6,4km et 12,8km Octobre Rose MSP Arudy 2026

1- Organisation

Dans le cadre de la campagne nationale de dépistage du cancer du sein « **Octobre Rose** » les professionnels de santé de la **Maison de Santé (MSP)** d'Arudy organisent le **samedi 10 octobre 2026** une marche et 2 courses à pied chronométrées de 6,4km et de 12,8km.

En collaboration avec les villages d'Izeste, d'Arudy et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

2- Lieu , Horaire

Marche chronométrée ou Course à pied sur un circuit de 6,4 km route et chemin. Un parcours accessible et idéal pour les coureurs débutants ou ceux qui veulent se challenger sur un parcours modéré.

Le départ et l'arrivée se feront sur le parking de la MSP.

Le Départ est fixé à :

- 10h00: départ de la marche chronométrée de 6,4 km
- 10h30: départ de la course chronométrée de 12,8 km
- 11h00: départ de la course chronométrée de 6,4 km

La course de 12,8km correspond à 2 boucles du même parcours de 6,4km.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ un quart d'heure avant. Le tracé sera fléché et jalonné.

En cas d'abandon, le marcheur ou coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Le temps imparti aux coureurs pour boucler le circuit est de 3h. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée, ils doivent abandonner le parcours ou signaler leur arrêt au signaleur le plus proche ou signaleurs mobiles.

3- Inscription, tarif, résultats

Inscription par internet sur le site pyreneeschrono.fr jusqu'au 09 octobre 20 heures.

Paiement par CB.

Marche et Course ouverts à tous à partir de 18 ans.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place.

Remise des dossards et puces le samedi matin à partir de 9h30 sur le parking de la MSP jusqu'à 15 min avant le départ de la course.

Le prix de l'inscription est de **10 €** pour la course. Les bénéfices, dans leur intégralité et dans le cadre de la campagne **Octobre Rose**, seront reversés à la ligue contre le cancer.

Les 3 premiers femmes et hommes de la marche et des courses seront récompensés sur le podium avec de belles surprises.

4- Certificats Médicaux

La marche et la course sont ouverts aux coureurs licenciés FFA, licenciés athlé loisir FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de marche et/ou course à pied en compétition et non licenciés majeurs.

Pour les non-licenciés, le certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un certificat nommé Parcours Prévention Santé (PPS). L'attestation du PPS se fait en ligne sur le site pps.athle.fr. Il sera **INDISPENSABLE** pour s'inscrire en ligne à la marche ou aux courses chronométrées. **Procédure valable 3 mois**

ATTENTION: La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

5- Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer eux-mêmes. L'organisateur ne pourra être tenu responsable.

6- Ravitaillement

Un ravitaillement solide et liquide sera servi sur le lieu de départ et d'arrivée.

Un ravitaillement liquide sera servi au 4ème km.

7- Annulation

L'organisation pourra annuler la manifestation pour les raisons suivantes :

- Epidémie COVID 19 ou tout autre crise sanitaire
- Risque de danger lié aux intempéries
- Interdiction d'organiser une manifestation de la part des autorités (Mairie, Préfecture, Etat)

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Ils seront versés à la ligue contre le cancer.